

PARLONS PRÉVENTION
**PRÉPARATION
AUX OURAGANS**



Quoi faire avant, pendant et après un ouragan?

Vents violents, fortes pluies, crue des eaux, inondations et tornades : les ouragans sont des tempêtes majeures et puissantes. Ils prennent forme près de l'équateur, au-dessus des eaux chaudes de l'océan, et se déplacent vers les terres. Lorsqu'un ouragan atteint la terre ferme, un gigantesque mur d'eau (que l'on appelle vague de tempête) déferle rapidement sur le rivage, endommageant tout ce qui se trouve sur son passage.

Le terme *ouragan* s'applique à une catastrophe naturelle qui commence à se former dans l'océan Atlantique ou Pacifique Est, et qui frappe l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord. Si un tel événement touche l'Asie de l'Est, il est désigné sous le nom de *typhon*. Partout ailleurs dans le monde, le terme générique et scientifique utilisé est *cyclone tropical*.

Les ouragans causent des dégâts considérables partout au Canada, de juin à novembre. Depuis 1900, le pays a été la cible de plus de 160 ouragans! Les provinces de l'Est sont la principale zone à risque, car les collectivités des maritimes sont situées près de l'océan Atlantique. Les ouragans qui déferlent sur le Canada prennent généralement forme dans les Caraïbes, produisant la majorité de leurs effets destructeurs dans les îles antillaises et aux États-Unis. Lorsqu'ils atteignent nos frontières, ils sont généralement plus faibles et sont déclassés au grade de tempête post-tropicale en raison de notre situation nordique.

Les ouragans sont des phénomènes météorologiques extrêmement dangereux qui entraînent la destruction de bâtiments, le ralentissement des activités commerciales, ainsi que des blessures. Il est important de préparer et de comprendre votre **plan de continuité des activités**, d'en faire l'essai et de le mettre en œuvre le moment venu. Cela réduit au maximum la peur et la confusion, assure la sécurité du personnel et permet à l'entreprise de fonctionner depuis un autre emplacement.

Avant un ouragan

Protégez vos biens et votre équipement

- Déterminez quels endroits de votre propriété sont les plus vulnérables aux vents violents, aux fortes pluies, aux inondations et aux tornades; remédiez à la situation.
- Consultez des experts en construction et des ingénieurs de structures sur la meilleure façon de renforcer l'intérieur et l'extérieur de vos bâtiments.
- Veillez au bon entretien du revêtement de votre toiture afin que les bardeaux ne soient pas endommagés par les vents violents et les tempêtes.
- Renforcez votre toit, vos fenêtres, vos portes et vos revêtements extérieurs pour qu'ils résistent aux conditions météorologiques extrêmes.
- Procurez-vous des matériaux de protection tels que des volets, du contreplaqué, des sacs de sable et des bâches en plastique.
- Envisagez de moderniser le système de chauffage, le chauffe-eau et le panneau électrique, si nécessaire.
- Gardez une génératrice de secours et des batteries à proximité pour fournir du courant pendant une panne.
- Vérifiez que la génératrice de secours est alimentée en carburant et qu'elle est en bon état de fonctionnement.
- Étanchéifiez les fondations de votre bâtiment où l'eau peut facilement s'infiltrer.
- Creusez des fossés de drainage pour détourner l'eau de votre bâtiment.

- Assurez-vous que votre pompe de puisard est en bon état de fonctionnement et qu'elle dispose d'une batterie de secours.
- Nettoyez régulièrement vos drains, gouttières et tuyaux de descente pour éviter toute accumulation.
- Entrez-les, ancrez ou attachez les objets extérieurs non fixés, tels que les meubles de jardin, les équipements et les poubelles, pour les empêcher de s'envoler.
- Élaguez ou coupez les arbres afin qu'ils ne tombent pas sur votre bâtiment.
- Couvrez les piscines et autres plans d'eau.

Préparez votre véhicule

- Faites le plein de votre véhicule au cas où vous devriez évacuer la zone touchée.
- Remplacez les balais d'essuie-glace usés.
- Vérifiez le bon fonctionnement des feux de votre véhicule, tels que les feux de détresse et de freinage, les phares et les clignotants.
- Assurez-vous que la pression de vos pneus et la profondeur de leur bande de roulement sont adéquates.
- Les propriétaires de bateaux doivent sortir leurs embarcations de l'eau et les ranger dans un endroit sûr. Si vous n'êtes pas en mesure de les entreposer, amarrez-les de manière sécuritaire.

Sauvegardez vos données

- Déterminez quels sont vos appareils, vos applications et vos équipements essentiels et assurez-vous qu'ils sont accessibles d'un autre endroit en cas d'évacuation.
- Fournissez aux employés de l'équipement qui fonctionne à distance, au cas où ils doivent travailler de la maison ou à un autre lieu de travail.
- Travaillez avec votre service informatique pour vous assurer que les données essentielles sont constamment sauvegardées sur un lecteur réseau ou un système de stockage infonuagique et que le personnel peut y accéder d'un endroit autre que votre bâtiment principal.
- Formez le personnel à l'utilisation correcte et sécuritaire du matériel, des logiciels et des données.

Élaborez un plan de continuité des activités

- Établissez une procédure écrite et formez les employés relativement à un plan exhaustif de continuité des activités en cas d'ouragan. Assurez-vous que ce plan d'intervention en cas d'urgence indique clairement ce qu'il faut faire, où aller et comment rester en contact. Un tel plan comprend notamment :
 - la liste des personnes à contacter en cas d'urgence;
 - un schéma du bâtiment et des sorties;
 - l'emplacement des trousse d'urgence en cas de tempête, des extincteurs d'incendie, du panneau électrique et d'autres éléments importants du bâtiment;
 - la liste des points de rassemblement et des abris sûrs;

- divers scénarios d'ouragans avec des solutions;
- comment poursuivre les activités commerciales à partir d'un autre site.
- Dressez un inventaire des équipements extérieurs qui doivent être protégés en cas d'alerte aux ouragans, comme les outils, les matières dangereuses, les réservoirs de propane, les bonbonnes de gaz et les fûts de liquides inflammables.
- À intervalles réguliers, demandez aux employés de s'entraîner à évacuer le bâtiment et à se rendre dans un point de rassemblement sûr.
- Concluez des ententes avec des fournisseurs qui peuvent vous procurer de l'équipement essentiel, restaurer la machinerie et effectuer l'inspection et le nettoyage du matériel touché. Les fournisseurs de services et les entrepreneurs sont souvent occupés et difficiles à embaucher après un ouragan. Il est donc important de garder une liste de vos fournisseurs de confiance pour assurer une transition en douceur.
- Investissez dans la formation des employés en fait de premiers soins et de réanimation cardiorespiratoire.

Préparez des trousse d'urgence en cas de tempête

- Rassemblez des articles pour former des trousse d'urgence en cas de tempête, notamment :
 - une copie de votre plan de continuité des activités;
 - la liste de vérification pour la fermeture des installations;
 - une trousse de premiers soins;
 - des équipements de protection individuelle (EPI), y compris des gants, des lunettes de sécurité et des bottes;
 - une radio à piles ou à manivelle;
 - une lampe de poche à piles ou à manivelle;
 - des allumettes et des bougies;
 - des bouteilles d'eau;
 - des denrées non périssables;
 - un sifflet;
 - des outils de base;
 - des cordes et des attaches;
 - un chargeur portable ou de téléphone;
 - des articles de toilette;
 - du désinfectant pour les mains;
 - des médicaments.

- Veillez à ce que les trousse d'urgence en cas de tempête soient placées dans des endroits accessibles au personnel.
- Formez les employés à l'utilisation des articles d'une trousse d'urgence en cas de tempête.
- Consultez la page Web [Préparez-vous](#) du gouvernement du Canada pour savoir quels autres articles pourraient être ajoutés à vos trousse d'urgence, et obtenir des conseils additionnels pour vous préparer à une catastrophe naturelle.

Faites preuve de vigilance et dotez-vous d'une stratégie de communication

- Gardez les employés informés en demandant aux dirigeants et aux responsables des communications d'entreprise d'envoyer par courriel et par message texte des alertes de masse et des plans d'action relatifs aux catastrophes naturelles et de publier aussi les renseignements sur le site Web de l'entreprise. Utilisez votre liste des personnes à contacter en cas d'urgence.
- Visitez la page Web du [Centre canadien de prévision des ouragans](#) d'Environnement Canada pour déterminer si vous vous trouvez dans une zone à haut risque pour les ouragans, pour consulter les informations sur le suivi des ouragans et les avertissements météorologiques, et pour en savoir plus sur la nature des ouragans.
- Configurez des alertes météorologiques sur votre téléphone mobile à l'aide d'une application météo fiable, comme [l'application MétéoCAN](#) du gouvernement du Canada, pour recevoir des alertes sur les conditions actuelles et les prévisions dans votre région. Vous pouvez également vous abonner par courriel aux [Alertes météo publiques pour le Canada](#) d'Environnement Canada, écouter la radio et surveiller les annonces publiques dans les nouvelles locales.

Pendant un ouragan

- Évacuez les employés dès que vous recevez une alerte d'ouragan de votre organisation, du gouvernement, des autorités ou des médias locaux.
- Suivez votre **plan de continuité des activités**, apportez votre **trousse d'urgence en cas de tempête** et utilisez votre **liste des personnes à contacter en cas d'urgence**.
- Si vous évacuez à l'aide d'un véhicule, n'utilisez pas le régulateur de vitesse sur une chaussée humide, car votre véhicule pourrait accélérer et faire de l'aquaplanage. Conduisez lentement, prudemment, et maintenez une distance sécuritaire avec les autres véhicules.
- Si vous n'êtes pas en mesure d'évacuer les lieux et que vous estimez que votre bâtiment est l'endroit le plus sécuritaire, suivez ces instructions :
 - si vous vous trouvez dans une zone propice aux tornades qui n'est pas sujette aux inondations, rendez-vous dans une petite pièce sans fenêtre au niveau le plus bas d'un bâtiment solide;
 - si vous vous trouvez dans une zone sujette aux inondations, rendez-vous plutôt en hauteur, où vous serez loin des eaux de crue.

- Si cela ne présente aucun danger, le personnel formé peut barricader les fenêtres, les portes et les autres ouvertures vulnérables afin de protéger le bâtiment contre la projection de débris. Sinon, tenez-vous à l'écart des fenêtres et des portes en verre.
- Vérifiez que le matériel de protection contre les incendies (système d'alarme d'incendie, système de gicleurs, détecteurs de fumée, extincteurs, etc.) est fonctionnel.
- Suivez la liste de vérification pour la fermeture des installations de votre organisation, par exemple l'arrêt des équipements non essentiels et des processus de production.
- Gardez les documents papier importants (qui ne sont pas sauvegardés électroniquement) dans un coffre-fort étanche et résistant au feu.
- N'essayez pas de marcher, de nager ou de conduire dans les eaux de crue.
- Déplacez les véhicules et les équipements mobiles vers un endroit sûr, comme un garage. Si vous êtes dans une zone d'inondation, déplacez-les à un endroit suffisamment élevé.
- Continuez à surveiller les prévisions météorologiques, les médias locaux et les communications de votre organisation.

Établissez une procédure écrite et formez les employés relativement à un plan exhaustif de continuité des activités en cas d'ouragan. Assurez-vous que ce plan d'intervention en cas d'urgence indique clairement ce qu'il faut faire, où aller et comment rester en contact.

Après un ouragan

- Ne retournez pas dans votre bâtiment tant que l'ouragan n'est pas terminé et que votre organisation ne vous a pas informé qu'il est possible de le faire en toute sécurité.
- Demandez à un ingénieur de structures d'inspecter soigneusement l'intérieur et l'extérieur de votre bâtiment et engagez des spécialistes pour réparer les fondations, les trous et les structures endommagés.
- Demandez à un électricien de tester les systèmes électriques et de réparer les fils exposés.
- Demandez à un plombier de tester l'alimentation en eau avant de l'utiliser de quelque manière que ce soit, en raison des risques de contamination.
- Engagez une entreprise pour nettoyer en profondeur les installations.
- Ne touchez pas les eaux de crue, car elles peuvent contenir des bactéries, des produits chimiques et des eaux usées susceptibles de provoquer des maladies.
- Assurez-vous que les matériaux isolants humides soient enlevés et remplacés.
- Examinez votre matériel endommagé afin de déterminer ce qui peut être réparé, et ce qui doit être remplacé.
- Lavez et désinfectez les objets importants qui sont mouillés.
- Nettoyez et séchez l'équipement mécanique avant de l'utiliser.
- Assurez-vous que votre équipement de protection contre les incendies et votre système de sécurité sont en état de fonctionner.
- Contactez les fournisseurs avec lesquels vous avez conclu une entente pour vous procurer le matériel et l'équipement nécessaires.
- Prenez des photos et des vidéos des dommages à vos biens, si vous avez besoin de preuves pour les remplacements sous garantie et aux fins d'assurance.
- Sachez que les crises cardiaques sont la principale cause de décès après le passage d'un ouragan. Ne vous laissez pas submerger par le stress et la panique, et ne vous surmenez pas pendant la période de reprise qui suit un ouragan.
- Pendant la période de reprise, assurez-vous de continuer de suivre les règlements et les mesures de précaution de votre organisation, tels que le maintien d'un système officiel de permis de travaux par point chaud, la surveillance des incendies et l'interdiction de fumer.
- Communiquez avec votre conseiller en prévention pour évaluer plus en détail vos biens et vos équipements du point de vue de la gestion des risques et de la prévention des sinistres.

Les ouragans peuvent anéantir nos moyens de subsistance, perturber les activités commerciales et endommager les propriétés, les équipements et les véhicules. Prenez le temps de vous y préparer, de savoir quoi faire pendant qu'ils se produisent et de mettre en œuvre un plan de reprise. Et n'oubliez pas de tenir les employés au courant. En vous protégeant contre cette catastrophe naturelle, vous pouvez éviter des blessures graves, réduire le plus possible les dommages et faire diminuer le montant total des sinistres.

Pour consulter des ressources connexes, demandez à votre conseiller en prévention de vous fournir les bulletins *Parlons prévention* suivants :

- Continuité des activités
- Planification de la reprise des activités en cas de sinistre
- Les inondations
- Protection des toitures contre les vents violents
- Les couvertures de toit
- Prévenir les dommages matériels causés par la grêle
- Liste de vérification pour la fermeture d'installations
- Réouverture d'un établissement
- Protection des ordinateurs portables et de bureau

Pour savoir comment rendre votre entreprise encore plus sécuritaire, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4112** ou rendez-vous au www.federated.ca.